



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2/2026

Afférents au conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Date d'affichage : 6 janvier 2026

Date de convocation : 6 janvier 2026

### SEANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire  
Secrétaire de séance : Jeanne GAISNON

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Gérard EYMARD, Peggy CLAES, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUGALA, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISNON, Céline ISSOIRE, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Philippe MILLE, Bernard DIANA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Martine CARLET-FLAK à Baptiste FAVALESSA Thierry LECOQ à Gérard EYMARD, Sandra ARMANDI à Violette PELLEGRINO, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Jeanne GAISNON, Gilda DEMINGO à Frédérique REFFET, Bruno MASUT à Paul BAUDE.

Étaient absents et excusés : Ojdi MOKRANI, Denis COUTAGNE.

#### OBJET : Attribution d'une subvention aux associations pour l'exercice 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en ce début d'année, la Municipalité est amenée à verser, à certaines associations qui en font la demande, une subvention afin de leur permettre de faire face à leurs obligations financières du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

A cet effet, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- <i>FC Rousset Sainte Victoire Omnisports</i> :	62 500 euros
- <i>Les Films du Delta</i> :	30 000 euros
- <i>Les Amis des Chats de Rousset</i> :	3 000 euros
- <i>Amicale du Personnel</i> :	20 000 euros
- <i>La Marelle Ludothèque</i> :	10 000 euros

Monsieur le Maire précise que les crédits seront prévus au budget communal, exercice 2026.

En outre, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer les conventions d'objectifs qui y sont liées pour l'exercice 2026, conformément à la loi n°2000.321

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 230 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2026,
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal, exercice 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de Séance

Jeanne GAISON

Le Maire

Philippe PIGNON